



M E T P A R K

Date de télétransmission :	6 octobre 2025
Date de retour de l'acte :	6 octobre 2025
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20251003-886-CC-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA.

Etaient excusées et représentées :

Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO, Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Brigitte TERRAZA.

La séance est ouverte

Affaire 2025/05/06P

Autorisation de signer l'avenant n°3 au marché de vérifications réglementaires, maintenance et essais hebdomadaires des installations d'extinction automatique d'incendie sprinkler des parcs de stationnement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération 2021/07/14P du 14 décembre 2021 ;

La Régie METPARK a, par un acte d'engagement du 24 décembre 2021, conclu avec la société SAS MINIMAX France, pour une durée de 48 mois, le marché 2021SE019 relatif à la réalisation de prestations de vérifications réglementaires, de maintenances préventives, correctives et curatives ainsi qu'aux essais hebdomadaires des équipements d'extinction

automatique sprinklers des parcs de stationnement.

Il s'agit d'un accord cadre composite composé d'une partie de type marché ordinaire conclu à prix forfaitaire (242 795 € HT) et d'une partie de type accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 250 000 € HT.

Compte tenu de la récente intégration pour la Régie de la gestion du parking « God Save the parking » situé au 202 rue des Queyries à Bordeaux (33100), les prestations de maintenance de ses équipements doivent être intégrées au marché 2021SE019. Tel est l'objet de l'avenant 3.

Le coût de la maintenance associée à ces équipements jusqu'au terme du contrat (31/12/2025) est chiffré à la somme globale et forfaitaire de 1 540€ HT, soit 1 848 € TTC, portant le montant total du marché à la somme de 266 925,00 € HT, soit 320 310,00 € TTC. L'incidence financière de l'avenant 3 représente ainsi une hausse de 0,60 % du montant forfaitaire issu de l'avenant 2 et de 9,93 % du montant initial.

En application de la délibération 2021/07/14P du 14 décembre 2021, le Conseil d'administration a donné l'autorisation à Monsieur le directeur général de signer le marché concerné ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution en ce compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5% du montant initial du marché.

En application de l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avenant 3 a donc été présenté à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 septembre 2025, qui en a autorisé la passation.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer l'avenant 3 du marché 2021SE019.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 3 octobre 2025

Pour expédition conforme

Président

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'CDUPRAT', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT